



Daniel Buren et Patrick Bouchain, Les Ateliers,  
Quai des Ateliers, Nantes, création permanente Estivale 2007 © Bernard Renaud/LVAN

13<sup>e</sup>

JOURNÉES NATIONALES  
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS  
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14  
NOV 2018

**ACCOMPAGNER  
L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**Atelier  
N°8**



## ANIMATEUR

**Romain LEMERT** - Directeur Adjoint, SESSAD GEIST (53), Association GEIST 53

## RAPPORTEURE

**Amélie FUNES** - CREA I Paca et Corse

## INTERVENANTS

**Karine SIRET** - Éducatrice Spécialisée, SESSAD ADAPEI-ARIA (85)

**Nadia GASSINE** - Conseillère en insertion professionnelle, Service Grafic (35), LADAPT 35

**Léticia PILLOT** - Coordonnatrice de service du Pôle Départemental d'Insertion Professionnelle (71)

**et Coralie BONNEROT** - Coordonnatrice de service, SESSAD de Louhans PEP 71

## Argumentaire

Le parcours d'insertion professionnelle vise à acquérir des compétences ou valoriser celles déjà présentes, et autant que faire se peut, à accéder à une qualification (permettant ainsi d'améliorer l'employabilité des jeunes adultes en situation de handicap dans un contexte socio-économique tendu).

Mais le parcours qui mène à une insertion professionnelle réussie suppose de nombreuses étapes intermédiaires : définition du projet professionnel, stages, évaluation, formations, recherche de financement, etc. Rarement linéaire, il est fait d'essais-erreurs qui contribuent à sa construction. De plus, une insertion professionnelle réussie pour des personnes en situation de handicap ne correspond pas forcément à un CDI à temps plein, comme le modèle normatif prégnant dans la société actuelle tend à le faire croire. Elle peut prendre différentes formes selon les besoins et les aspirations des bénéficiaires (CDI temps plein ou temps partiel, CDD, etc.) et aux différentes étapes du parcours de vie.

Accompagner les adolescents et jeunes adultes dans leur projet d'insertion professionnelle nécessite également un travail sur une diversité de compétences : s'orienter, se déplacer, travailler la présentation de soi (hygiène, attitudes, etc.), se loger, réaliser des démarches administratives, etc. Dans ce cadre, le SESSAD doit nécessairement articuler son action avec des structures de droit commun (mission locale, centres de formation pour apprentis, CCAS, bailleurs sociaux, Habitat jeunes, réseau des acteurs de la formation et de l'insertion, etc.) et l'insertion professionnelle s'inscrit souvent dans la durée.

Des SESSAD "pro" 16-25 ans ont déjà pu se développer ces dernières années lorsque les ARS ont validé ces projets expérimentaux. En effet, la "borne" de 25 ans facilite les passages de relais avec les dispositifs jeunes et limite les risques de ruptures d'accompagnement, qui peuvent provoquer un arrêt du projet professionnel. Demain, avec la réforme des autorisations et la barrière des âges levée, l'inscription dans la loi "travail" de l'emploi accompagné, ces projets vont pouvoir se multiplier.

Des associations ont imaginé des dispositifs combinant les différentes dimensions à mettre au travail (savoirs, savoir-faire, savoir-être) avec l'adolescent ou le jeune adulte, prenant appui sur différents services de l'organisme gestionnaire ou sur d'autres ressources du territoire. Si l'inscription dans la durée du projet d'insertion professionnelle est un facteur de réussite décisif, il est pour autant nécessaire de savoir passer le relais, aux bons acteurs et au moment opportun.

## Atelier N°8 : ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### Introduction

L'objectif de cet atelier, au-delà de présenter des témoignages sur la manière dont l'accompagnement à l'insertion professionnelle est pensé sur le territoire, est de susciter des échanges avec les participants. La volonté de partager sur les pratiques et expériences de chacun est encouragée afin d'identifier des pistes et leviers pour les SESSAD qui, traditionnellement, axent leur accompagnement autour de la scolarisation, pour travailler sur l'aboutissement de cette scolarisation : l'insertion professionnelle.

### Témoignage 1

Karine SIRET présente la situation d'Alexandre, jeune autiste de 18 ans qu'elle a rencontré lorsqu'il était en 3<sup>ème</sup> ULIS collège. Ce jeune détenait une orientation en IME dès le primaire, non dispensée, faute de place. Lors de son arrivée au SESSAD, ses parents ont souhaité qu'Alexandre bénéficie d'un accompagnement dans ses choix professionnels. Les parents soulignent les compétences d'Alexandre qui fait preuve de logique, de rigueur, il aime le classement et aime dessiner. Il a déjà réalisé près de 25 bandes dessinées.

Pour partager son expérience aux participants de cet atelier, Alexandre a réalisé une BD autobiographique sur son parcours d'insertion professionnelle.



En 3<sup>ème</sup>, il rêve d'être dessinateur. Une rencontre avec un dessinateur professionnel est organisée, cette orientation semble compliquée. Pour son stage de découverte, en 3<sup>ème</sup>, le SESSAD l'accompagne afin qu'il trouve un stage correspondant à ses centres d'intérêt et ses compétences de classement, tout en limitant certaines contraintes (rapidité, bruit). Un lieu de stage semble réunir ces critères.

	<p>Il s'agit de la bibliothèque qui dépend du Conseil départemental de Vendée. C'est un lieu de stockage, qui alimente les autres bibliothèques et qui ne propose pas d'accueil public.</p> <p>Après 2 semaines de stage : ces 2 référentes de la bibliothèque voient un potentiel chez Alexandre et estiment qu'Alexandre peut être un atout pour leur entreprise, bien que certaines craintes et méconnaissances relatives aux spécificités des troubles du spectre autistique soient soulevées. Le SESSAD a effectué une recherche de formation permettant de former des bibliothécaires, toutefois, les formations trouvées requièrent des compétences cognitives trop élevées pour Alexandre.</p>
	<p>Un Centre de formation d'apprentis qui propose un CAP d'opérateur logistique permet de développer les compétences requises pour un poste à la bibliothèque de Vendée (gestion des flux entrants et sortants, envoi de colis...).</p> <p>La mobilisation de différents partenaires (CD, MDPH, etc.) a permis à Alexandre d'intégrer le CFA. Lors de la 1ère année, il avait un statut scolaire (ULIS), puis il a intégré le CFA en tant qu'apprenti. Des adaptations à la formation lui ont permis de poursuivre sur 4 ans, au lieu de 2.</p>
	<p>Comme tout jeune de 18 ans, Alexandre questionne ses projets. Il a manifesté le choix d'être DJ. Une rencontre avec un DJ professionnel a été organisée et a été l'occasion d'accompagner Alexandre à l'autodétermination, notamment pour faire la distinction entre passion et projet d'insertion professionnelle. Son projet d'être bibliothécaire est mis à mal, Alexandre est moins motivé. Le SESSAD travaille avec le CFA pour adapter l'accompagnement, et permettre notamment de passer les examens en 2 temps.</p>
	<p>Ce projet est toujours en cours, l'apprentissage a permis à Alexandre de développer des compétences sociales (empathie, théorie de l'esprit). Ses compétences, travaillées avec le SESSAD, sont mises en œuvre dans un environnement propice. Et au-delà des compétences professionnelles, Alexandre arrive à généraliser ces compétences dans sa vie personnelle.</p> <p>La capacité à généraliser ce type d'accompagnement est limitée et soulève la nécessité du travail en partenariat.</p>

## Témoignage 2

Nadia Gassine présente le SESSAD Grafic. C'est un SESSAD pro, porté par LADAPT Ouest. Ce SESSAD, ouvert en 2011 est non traditionnel, notamment car il couvre les 4 départements bretons et qu'il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, soit après l'âge d'obligation d'instruction. Les caractéristiques du territoire couvert sont très variables (territoires ruraux et urbains), et les accompagnements proposés varient fortement selon l'environnement du jeune. Il propose 42 places pour adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle. L'équipe se compose de conseillers en insertion professionnelle, responsable de service, direction, secrétariat, gestion.

L'accompagnement est centré sur le projet du jeune : qu'a-t-il envie de faire ? Quel est le sens du travail pour lui ? L'accent est mis d'une part sur les compétences du jeune et d'autre part sur son environnement : après avoir fait émerger les compétences, le travail d'accompagnement à la réalisation du projet professionnel s'amorce avec un conseiller en insertion professionnelle. Le SESSAD va chercher les ressources au sein de l'environnement du jeune, qui sont très variables selon le lieu de vie. Le SESSAD travaille avec plusieurs dispositifs de droit commun (tel que Cap Emploi, le Foyer de jeunes travailleurs, etc.). Ces partenariats permettent aussi d'assurer un accompagnement après l'intervention du SESSAD. La recherche de relais en milieu ouvert et le développement de partenariats sont primordiaux. Au-delà de l'accompagnement auprès du jeune, le SESSAD intervient auprès de dispositifs de droits communs et auprès d'entreprises afin de faciliter l'insertion professionnelle, par exemple en présentant les aides à l'embauche existantes.

Le SESSAD propose également un soutien aux jeunes afin de mobiliser des ressources sur leur territoire de vie pour répondre à des besoins de prise en charge médicale, de suivi psychologique, d'appui à la gestion du quotidien (SAVS), ...

L'accompagnement d'un jeune a une durée moyenne de 18 mois. L'objectif est d'ouvrir le champ des possibles et une fin de l'accompagnement est travaillée. Au départ, le SESSAD est très présent, puis de moins en moins avec bien entendu des fréquences variables puisqu'aucun parcours n'est linéaire.

## Témoignage 3

Léticia PILLOT présente le Pôle départemental d'insertion professionnelle (PDIP) en Saône et Loire. Ce dispositif est un Groupement de Coopération Médico-Sociale (GCMS) constitué d'un réseau d'ESMS. Créé en 2015, il se compose de 14 ESAT, 10 SIPFP et de 8 SESSAD. Chacune de ces structures portait un pôle d'insertion. Un rapprochement a été souhaité par l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté. Le PDIP a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de créer des passerelles entre le milieu protégé et le milieu ordinaire. Il intervient sur le département de Saône et Loire.

Coralie BONNEROT, coordinatrice de service au SESSAD de Louhans présente ce service qui est dédié à l'appui à la scolarisation et à l'inclusion sociale et professionnelle. Il s'adresse aux jeunes de 0 à 20 ans. Il se situe en milieu rural, à la croisée de 3 départements.

Sa situation géographique entraîne certaines difficultés notamment en raison des modalités de transport limitées qui peuvent être un frein au développement de l'autonomie. De plus les professionnels du SESSAD ont une formation orientée vers l'accompagnement des plus jeunes et ne connaissent pas toujours les dispositifs et ressources disponibles pour accompagner une insertion professionnelle.

De ces constats est né le partenariat avec le PDIP. A ce jour, l'élaboration du partenariat est toujours en cours et a permis l'accompagnement de 6 jeunes.

Les réflexions s'organisent autour de 2 axes. Le premier consiste à proposer, au-delà d'un accompagnement individuel des jeunes, un accompagnement des professionnels. Cette orientation modifie les missions portées habituellement par les professionnels du SESSAD : ils assurent un rôle de centre ressource. Parallèlement, un appui technique, proposé par une opératrice d'insertion, est apporté aux professionnels du SESSAD par exemple pour construire des outils pour l'évaluation de l'employabilité ou pour mettre en place des actions de formation. Ces regards croisés apportent un nouveau souffle et permettent d'obtenir un diagnostic affiné. Le second axe consiste à organiser un réseau de partenaires permettant d'avoir une meilleure connaissance des dispositifs existants et d'encourager le travail partenarial. Comment partager ses propres réseaux, comment les présenter, les associer ?

## Synthèse des échanges avec les participants

Plusieurs freins à l'insertion professionnelle des jeunes sont soulignés par les participants à cet atelier :

- Saturation du marché de l'emploi  
Le marché de l'emploi est saturé, tant en milieu ordinaire qu'en milieu protégé. En milieu ordinaire, le handicap fait peur et des préjugés persistent. Le manque d'accessibilité aux locaux et le besoin de rentabilité est une réalité qu'on ne peut nier. Souvent les portes restent closes alors que les jeunes ont de réelles compétences.
- Limite d'âge à 20 ans des agréments SESSAD  
Une majorité d'agréments se limite à un accompagnement jusqu'à l'âge de 20 ans, ce qui peut être un facteur de rupture puisque c'est un âge critique pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle. Ainsi, si la question du travail sur la fin de l'accompagnement est centrale, en amont se pose la question de l'orientation scolaire, prémice du projet professionnel qui peut être un outil pour faciliter la suite.
- Condition d'attribution de l' Allocation aux adultes handicapés (AAH)  
Accéder au marché de l'emploi peut entraîner une perte de l'AAH, entraînant une augmentation de la précarité.

En réponse à ces freins, plusieurs pistes sont proposées autour du développement de partenariats pour encourager une ouverture sur le milieu professionnel, de l'accompagnement des entreprises et de l'importance de bien définir le projet du jeune et de considérer ces compétences. Finalement, certains dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes sont évoqués et la perception d'une famille présente est partagée.

## ► Ouverture sur le milieu ouvert, partenariat et accompagnement des entreprises

Il est souligné que des agréments de 16 à 25 ans permettent d'ouvrir des portes vers le monde du travail. Toutefois, la fin de l'accompagnement doit être pensée dès le début de l'accompagnement. Un travail sur l'environnement est indispensable, d'une part afin d'assurer la poursuite d'un accompagnement au-delà du SESSAD mais aussi afin d'ouvrir les portes du milieu du travail. L'adoption de la loi travail le 1er août 2018 comporte des réformes qui impactent le paysage de l'emploi des personnes handicapées et impose aux établissements de moins de 20 salariés faisant partie d'un groupe de répondre aux obligations d'emploi des travailleurs handicapés. Ce nouveau paysage législatif peut renforcer l'esprit d'embauche de personnes en situation de handicap. Un travail de sensibilisation auprès des entreprises est important (responsabilisation sociale de l'entreprise, sensibilisation aux possibilités de compensations et promotion des outils disponibles).

Certaines structures poursuivent un accompagnement au-delà de la limite d'âge de leur agrément afin de consolider les partenariats avec les dispositifs de droit commun. La question de la sécurisation des partenariats est essentielle et le portage ne peut pas dépendre d'une seule personne. S'il n'y a pas d'amendement Creton en SESSAD, les missions de service de suite s'imposent. Les modalités ne sont pas règlementées et peuvent être très diversifiées.

Une évolution du public accompagné est constatée par certains services. Cette évolution entraîne des besoins d'accompagnement différents. Une modification des agréments pour proposer un accompagnement jusqu'à 25 ans peut aider, mais le sentiment d'être encore trop éloigné du marché de l'emploi est souligné. Une extension d'agrément peut faciliter le relais avec différents partenaires (missions locales, CAP emploi, etc.).

La coordinatrice du PDIP propose différentes pistes pour développer des passerelles avec le marché du travail :

1. Faire du porte-à-porte (requiert du temps et peut entraîner des frustrations mais certains arguments sont entendus (responsabilité sociale de l'entreprise, disponibilité d'aides à l'embauche, ...))
2. Faire appel au réseau du jeune (sa famille, ses amis, son village ...)
3. Être présents lors de commissions départementales (DIRECCTE, Medef ...)
4. Assurer une bonne communication (valorisation des entreprises qui jouent le jeu)

La question de la prospection est un métier nouveau, différents moyens peuvent être mobilisés, par exemple l'organisation de petit-déjeuner au sein d'entreprises autour d'une thématique visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (par exemple sur l'obligation des 6%, sur les fonds AGEFIPH...).

La qualification et le développement de compétences chez les jeunes sont une des clés de l'insertion professionnelle. Toutefois, il est indispensable de travailler en parallèle avec les entreprises. Elles sont souvent frileuses en raison d'une méconnaissance du handicap. Il importe donc à tous les professionnels d'être dans une dynamique positive du handicap et de travailler sur la valorisation du handicap auprès des entreprises.

### ► **Projet du jeune et compétences**

Pour faciliter l'insertion professionnelle, un travail sur les compétences de chaque jeune accompagné est requis. Faire reconnaître les compétences, notamment grâce à la Reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE), peut être un levier intéressant.

Les échanges se poursuivent autour de la question du travail préliminaire requis pour envisager une insertion professionnelle réussie. Certains services développent des interventions spécifiques dès 14 ans pour travailler sur l'autonomisation et sur les questions d'orientation scolaire. L'importance des collaborations avec l'Education Nationale est soulignée.

Certains professionnels rapportent avoir été confrontés à des difficultés lors de la transition entre scolarisation et monde professionnel. Le passage d'une scolarisation en milieu ordinaire à un projet professionnel en milieu protégé peut être mal vécu. Le SESSAD travaille alors avec le jeune sur les difficultés à intégrer le milieu ordinaire. Un travail sur l'autodétermination des jeunes est requis, ils ont besoin de connaître l'ensemble des choix possibles.

Et souvent, les difficultés rencontrées dépassent les compétences et qualifications des jeunes, mais se situent au niveau des entreprises.

Une question est posée pour obtenir des conseils sur l'accompagnement d'un jeune qui a des souhaits non compatibles avec la réalité. Quelle que soit la perception qu'ont les intervenants de leurs aptitudes à travailler, il importe que l'équipe prenne le temps pour trouver la meilleure voie possible pour atteindre des objectifs ambitieux, mais les contraintes administratives peuvent être un frein (accessibilité à certains dispositifs, listes d'attente).

Il importe aussi de travailler en équipe sur l'impossibilité d'une insertion professionnelle. Le travail n'est pas une fin en soi. Il importe de bien évaluer le projet du jeune et de travailler sur le sens du travail. Un double accompagnement sur quelques mois peut faciliter la transition, en incitant à sortir d'une logique de place pour atteindre une logique de parcours, et assurer une continuité du parcours. Toutefois, considérer les souhaits des jeunes est essentiel et parfois, c'est important de rompre, de prendre du temps, pour ensuite se lancer dans la construction d'un projet professionnel en y étant prêt.

### ► **Dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes**

Les ESAT Hors les murs sont mentionnés car ils peuvent être vus comme des agences intérimaires, avec comme objectif d'aboutir à une embauche à l'issue.

L'initiative Duo Day est soulignée. L'objectif de cette action est de construire des ponts entre employeurs, personnes en situation de handicap et professionnels de l'insertion pour notamment dépasser nos préjugés. Cet événement a eu lieu pour la première fois en 2016. En 2018, sous l'impulsion de la Secrétaire d'Etat chargée des personnes Handicapées, Mme CLUZEL, cet événement s'est déployé à l'échelle nationale pour sensibiliser plus largement et favoriser l'accès au dispositif à un maximum de personnes. Le principe est simple : une entreprise ou une collectivité accueille, le temps d'une journée de stage, une personne handicapée en duo avec un salarié volontaire. Au programme de cette journée : participation active aux tâches habituelles du collaborateur et/ou observation de son travail. Des vidéos valorisant cette expérience sont accessibles en ligne : <https://www.duoday.fr/videos/>



L'existence des classes DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) est mentionnée. Ce dispositif permet aux élèves à partir de 15 ans (l'âge varie selon les DIMA) et ayant un projet d'apprentissage, de découvrir le monde professionnel. Ce dispositif permet aux jeunes d'expérimenter différents métiers. Ils seront scolarisés dans un lycée professionnel ou un CFA (centre de formation pour apprentis) et effectueront des stages en entreprise. La crainte d'une disparition de ce dispositif est soulevée et déplorée car les jeunes ont besoin d'aller sur le terrain et la question des possibilités d'immersion est centrale.

La mise en place, par les PEP en Côte d'Or, de bancs d'essai est partagée. C'est un dispositif qui permet aux jeunes en IME de tester le CFA sur l'année de 3ème sur une période de 4 ou 5 mois. Ce dispositif permet aux jeunes de prendre le rythme d'apprenti, de se projeter.

L'utilité des CFAS (Centre de Formation d'Apprenti Spécialisé) est également soulignée. Ces centres agissent en partenariat avec les services publics ou privés concernés par la formation professionnelle, la santé et la citoyenneté afin de mettre en place un environnement favorable et une pédagogie adaptée à une insertion sociale et professionnelle. Il existe différents modèles d'appui à l'accès au droit commun.

### ► Perception d'une famille

La maman d'un jeune en 4ème SEGPA partage sa perception face aux échanges ayant lieu au cours de cet atelier. Les propos l'effraient car en tant que parents, ils sont peu informés, et les échanges révèlent des difficultés non mesurées jusqu'alors. De plus, les difficultés de leurs enfants ne sont pas révélées suffisamment tôt, ce qui limite l'accès à une prise en charge précoce.

En réponse à ces perceptions il est mentionné que l'objectif des échanges est de se projeter de manière positive. En identifiant ce qui fait frein, il est alors possible d'identifier des pistes et des leviers.

Les réflexions se poursuivent sur la manière de travailler avec les familles : comment les informer ? Comment les intégrer dans les réflexions qui entourent l'avenir de leurs enfants ?

Les échanges se concluent en soulignant l'importance de connaître les dispositifs complémentaires et d'engager un travail d'élaboration commune des accompagnements.